


EDITION 2015  2016

Un programme
de formation sur mesure
pour les bénévoles associatifs

Inscrivez-vous !
www.reseau-sara.org



SOMMAIRE

Module 1 : Comment tenir votre comptabilité ? Niveau 1

Session à Mulhouse - novembre 2015 et avril 2016	p.4
Session à Strasbourg – novembre 2015 et février 2016	p.5

Module 1 : Comment tenir votre comptabilité ? Niveau 2

Session à Mulhouse – avril 2016	p.6
Session à Strasbourg – mai 2016	p.7

Module 2 : Organisation de manifestations associatives occasionnelles : quelles réglementations ?

Session à Strasbourg – novembre 2015 et mars 2016	p.8
Session à Mulhouse - mars 2016	p.9
Session à Colmar - mai 2016	p.10

Module 3 : Association et emploi

Session à Mulhouse – février 2016	p.11
Session à Strasbourg – avril 2016	p.12

Module 4 : Comment financer son association et ses actions ?

Session à Strasbourg - novembre 2015 et mars 2016	p.13
Session à Mulhouse - novembre 2015	p.14
Session à Colmar - mars 2016	p.15

Module 5 : Comment attirer, fidéliser, mobiliser les bénévoles associatifs ?

Session à Strasbourg – février 2016	p.16
Session à Mulhouse - avril 2016	p.17

Module 6 : Faire vivre la gouvernance de son association

Session à Mulhouse – janvier 2016	p.18
Session à Strasbourg - février 2016	p.19

Module 7 : Dynamiser la vie de son association

Session à Wissembourg – mars 2016	p.20
Session à Colmar – mars 2016	p.21

Module 8 : Quelle communication pour votre association ?

Session à Mulhouse - octobre 2015	p.22
Session à Strasbourg – décembre 2015 et juin 2016	p.23

Module 9 : Les outils de communication gratuits sur internet

Session à Strasbourg – novembre 2015 et juin 2016	p.24
Session à Wissembourg – novembre 2015	p.25
Session à Mulhouse – janvier 2016	p.26

Module 10 : Le projet associatif

Session à Mulhouse – janvier 2016	p.27
Session à Strasbourg – mars 2016	p.28

PARCOURS CFGA

p.29

Programme de formation à destination des bénévoles associatifs Edition 2015/2016

La **CPCA SARA – Alsace Mouvement associatif** coordonne un programme de formation avec le soutien de la Région Alsace.

Les formations sont dispensées par différents organismes implantés en Alsace et ayant une connaissance fine du milieu associatif.

Au-delà de l'acquisition de compétences, ces formations se veulent interactives, illustrées de cas concrets et permettant l'échange d'expériences entre bénévoles.

Thématiques :

- **Module 1 niveau 1 :** Comment tenir votre comptabilité ?
- **Module 1 niveau 2 :** Comment tenir votre comptabilité ?
- **Module 2 :** Organisation de manifestations associatives occasionnelles : quelles réglementations ?
- **Module 3 :** Association et emploi
- **Module 4 :** Comment financer son association et ses actions ?
- **Module 5 :** Comment attirer, fidéliser, mobiliser les bénévoles associatifs ?
- **Module 6 :** Faire vivre la gouvernance de son association
- **Module 7 :** Dynamiser la vie de son association
- **Module 8 :** Quelle communication pour votre association ?
- **Module 9 :** Les outils de communication gratuits sur internet
- **Module 10 :** Le projet associatif

Les formations sont proposées dans quatre villes du territoire alsacien :



Document non contractuel. Programme susceptible de modifications.

COMMENT TENIR VOTRE COMPTABILITE ? niveau 1

Lieu : MULHOUSE – Carré des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : Session : 20 et 21 novembre 2015

Session : 22 et 23 avril 2016

Horaires : Vendredi 18h- 21h et samedi 9h à 12h et 13h à 16h

Organisme de formation : CASSIS

Intervenant : Fanny DELFORGE-MARCHAND

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Connaître les règles de droit commun en matière de comptabilité et de gestion et les règles spécifiques aux associations.
Proposer et construire des outils adaptés pour permettre à chacun de gérer les contraintes, de maîtriser et contrôler l'activité, de mieux communiquer aux tiers les documents comptables.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **La comptabilité d'une petite association.**

Définition et fonction de la comptabilité dans une association

Gestion courante : comptes et facturation

Gestion prévisionnelle : plan de trésorerie, budget prévisionnel annuel et à 3 ans

Logiciel de gestion et comptabilité

Contenu de la formation : Séance 1 : La comptabilité appliquée au secteur associatif

- Présentation générale
- De la définition de la comptabilité au rôle du trésorier (différence entre comptabilité et gestion ; définition des statuts, rôles, droits et devoirs d'une association)
- Les principes de base de la comptabilité (les principes comptables et les différentes comptabilités existantes : partie double, prudence, observation etc.)

Séance 2 : La gestion du compte

- Le fonctionnement du compte (Création de l'association et de son compte en banque ; notion de débit et de crédit – actif/passif- calcul du solde)
- Les enregistrements comptables (les descriptions comptables : présentation du livre journal, grand livre et balance – les opérations courantes : caisse et banque)
- Bilan intermédiaire

Séance 3 : Ouverture et clôture d'un exercice comptable

- Le démarrage d'un exercice (Gestion de sa comptabilité : organisation des factures et des justificatifs comptables – les obligations légales d'archivage)
- Les opérations de fin d'exercice (la notion d'inventaire, la variation des stocks, les amortissements, le rattachement des charges et des produits, les provisions, les cessions des éléments d'actif – les obligations des réviseurs aux comptes, expert-comptable et commissaires aux comptes – l'édition du bilan et présentation en AG)
- Bilan final

NB : chacun des participants doit se munir d'une calculatrice (ou téléphone portable) de leurs statuts, et de l'un de leur bilan comptable annuel

COMMENT TENIR VOTRE COMPTABILITE ? niveau 1

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : Session : 23, 30 novembre 2015 et 07 décembre 2015 ;

Session : 22, 29 février 2016 et 07 mars 2016

Horaires : 19 h à 22 h

Organisme de formation : RH ASSO

Intervenant : Jeanne MAGGUILLI

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Comprendre la logique générale de la comptabilité en association.
Maîtriser le vocabulaire et les mécanismes comptables de base.
Savoir élaborer les documents comptables (compte de résultat, tableau de suivi de trésorerie)

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **La comptabilité d'une petite association**

Contenu de la formation : **Soirée 1**

1- Rappel de l'environnement juridique et fiscal des associations

Obligations comptables de base des associations
Rôle et responsabilité du trésorier.

2- Définitions principes, de la comptabilité

Les règles comptables de base des associations
La comptabilité de trésorerie
Les comptes de charge de produits
Le plan des comptes de gestion (**exercice d'assimilation**)
Les écritures comptables (exemples de mise en œuvre sur un tableur de calcul)

Soirée 2

3- Comptabilisation des opérations courantes (cas pratiques) :

Enregistrer les opérations courantes de dépenses et de recettes sur tableur
Sur la base d'un cas pratique
Rattacher les produits à recevoir (créances) et les charges à payer (dettes)
Enregistrer les salaires et charges sociales
Notion patrimoine, immobilisation et amortissement
Elaborer son tableau de suivi de trésorerie (modèle)

4- Pièces et édition comptables

Les pièces comptables (justifications/ preuves / classement)
Le grand livre

Soirée 3

5- Approche des particularités dans les associations

Adhésions subventions et autres financements
Bénévolat et volontariat (valorisation)
Legs et dons

6- Présentation des comptes annuels (cas pratiques)

Le compte de résultat (charges et produits), (transmission de modèle)
Comprendre le lien entre créances dettes et compte de résultat

Lieu : MULHOUSE – Carré des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : 29 et 30 avril 2016

Horaires : Vendredi 29/04 de 18h -21h, samedi 30/04 9h-12h et 13h-16h

Organisme de formation : CASSIS

Intervenants : Fanny DELFORGE- MARCHAND - Sylvia WELL

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Comprendre le processus de comptabilisation.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Comptabilité pour une association établissant un bilan et un compte de résultat**
L'élaboration des documents de synthèse : bilan et compte de résultat
La comptabilité d'un projet
L'analyse financière

Contenu de la formation : Séance 1 :

- Présentation générale
- Du patrimoine de l'association à la construction du bilan
- Le compte de résultat –photographie des flux de l'association

Séance 2 :

- La comptabilité budgétaire (le budget de fonctionnement, le budget d'investissement, le budget de trésorerie)
- La construction d'un budget prévisionnel (En lien avec les appels à projets, comment établir un budget de fonctionnement prévisionnel pour un projet spécifique)

Séance 3 :

- L'analyse financière rétrospective (voir l'évolution financière de l'association d'une année sur l'autre –étude de compte de résultat)
- L'étude du bilan (bilan fonctionnel – besoin en fond de roulement)
- Bilan final

NB : chacun des participants doit se munir d'une calculatrice (ou téléphone portable), de leurs statuts, et de l'un de leur bilan comptable annuel.

COMMENT TENIR VOTRE COMPTABILITE ? niveau 2

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : 24, 30 mai 2016 et 06 juin 2016

Horaires : 19h – 22h

Organisme de formation : RH ASSO

Intervenant : Jeanne MAGGUILLI

Tarifs et modalités

de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Comprendre le processus de comptabilisation.
Mettre en œuvre la comptabilité courante et les opérations de fin d'année dite d'inventaires.
Préparer les états annuels pour l'AG (Bilan et compte de résultat)
Comprendre le système d'une comptabilité informatisée.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Comptabilité pour une association établissant un bilan et un compte de résultat**

Contenu de la formation : Séance 1 :

- Rappel de l'environnement juridique et fiscal des associations (obligations Comptables des associations - activités économiques et conséquences fiscales)
- Les concepts de la comptabilité (les règles comptables des associations – La comptabilité d'engagement et la partie double) – les écritures comptables- Le plan des comptes de tiers de stocks et financiers – Différence entre Les comptes de gestion et les comptes de bilan

Séance 2 :

- Comptabilisation des opérations courantes et de fin d'année (Inventaire –cas pratique) (Enregistrer les achats, les ventes, les subventions, les opérations diverses – Définir les opérations d'inventaire pour la clôture des comptes – Constater et enregistrer les créances, les charges constatées d'avance, les dettes, les provisions- Dresser le patrimoine – Calculer les dotations aux provisions et aux amortissements.

Séance 3 :

- Pièces justificatifs d'inventaire (modèles pour organiser la traçabilité des opérations)
- Documents comptables (journaux, grand livre, balance, annexes)
- Présentation des comptes annuels (Le bilan, le compte de résultat - l'annexe – comprendre le lien entre le bilan et le compte de résultat)

NB : chacun des participants doit se munir d'une calculatrice (ou téléphone portable), de leurs statuts, et de l'un de leur bilan comptable annuel.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES OCCASIONNELLES : QUELLES REGLEMENTATIONS ?

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : Session : 26 novembre 2015 et 03 décembre 2015
Session : 10 et 17 mars 2016

Horaires : 19 h à 22 h

Organisme de formation : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 67

Intervenant : Laurent SOLDNER

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Savoir élaborer, organiser et animer une manifestation occasionnelle dans le respect de la réglementation juridique, légale et fiscale.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Le cadre juridique, légal et fiscal des associations.**
Les grands types de manifestations et leurs réglementations.
Démarche globale et spécifique de montage d'une manifestation
La responsabilité de l'association et des organisateurs
La sécurité
La communication de vos événements

Contenu de la formation : Séance 1 :
Présentation de la formation. Echange autour des attentes des participants.
Point sur les connaissances des participants.

Le point sur l'association (rappel juridique) - Responsabilités de l'association -Fiscalité des manifestations occasionnelles - La buvette - La restauration - Manifestations sportives

Séance 2 :
Manifestations dansantes - Brocante, vide grenier - Tombola, loterie, loto - Manifestations sur la voie publique - Ventes de produits et de services - Licence d'Entrepreneur du spectacle / emploi - SACEM, SACD, SPRE - La sécurité des locaux et le service de sécurité - Publicité et communication

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES OCCASIONNELLES : QUELLES REGLEMENTATIONS ?

Lieu : MULHOUSE – Carré des associations

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : 15 et 22 mars 2016

Horaires : 19 h à 22 h

Organisme de formation : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 68

Intervenant : Edith PORTAL

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Savoir élaborer, organiser et animer une manifestation occasionnelle dans le respect de la réglementation juridique, légale et fiscale.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Le cadre juridique, légal et fiscal des associations**
Les grands types de manifestations et leurs réglementations
Démarche globale et spécifique de montage d'une manifestation
La responsabilité de l'association et des organisateurs
La sécurité
La communication de vos événements

Contenu de la formation : Séance 1 :
Présentation de la formation. Echange autour des attentes des participants.
Point sur les connaissances des participants.
Mise en commun des réponses et échanges
Le point sur l'association (rappel juridique) - Responsabilités de l'association -Fiscalité des manifestations occasionnelles - La buvette - La restauration - Manifestations sportives.

Séance 2 :
Manifestations dansantes - Brocante, vide grenier - Tombola, loterie, loto - Manifestations sur la voie publique - Ventes de produits et de services - Licence d'Entrepreneur du spectacle / emploi - SACEM, SACD, SPRE - La sécurité des locaux et le service de sécurité - Publicité et communication.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES OCCASIONNELLES : QUELLES REGLEMENTATIONS?

Lieu : COLMAR

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : 11 et 18 mai 2016

Horaires : 18h30 à 21h30

Organisme de formation : ARCHIMENE

Intervenant : Bernard FELDMANN

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

NB : L'adresse exacte du lieu de la formation vous sera communiquée par e-mail une fois votre inscription confirmée.

Objectif : Etre capable de planifier et d'organiser une manifestation occasionnelle dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur, en toute sécurité.

L'objectif est de permettre à chaque participant de la formation de partir avec une vision claire de la responsabilité en tant qu'organisateur en cas de dommage, des dispositions à prendre pour limiter sa responsabilité, et enfin de savoir assurer spécifiquement des activités non habituelles (participants, matériel et locaux).

Enfin, ce sera également le moment de faire le point sur la réglementation liée à diverses activités (ventes diverses, boissons et repas, occupation de la voie publique, etc.), prise sous l'angle de la déclaration, de son autorisation et de son application.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Le cadre d'organisation d'une manifestation occasionnelle**
Réglementations des différentes manifestations
Obligations et déclarations administratives
La responsabilité civile et pénale des associations et des dirigeants à l'occasion de ces manifestations, et les assurances pour les couvrir.

Contenu de la formation : Séance 1 :

Eléments de cadrage et de réglementation : les ventes occasionnelles - l'occupation du domaine public - les incidences fiscales

Les particularités des manifestations occasionnelles : loteries, tombolas et lotos traditionnels – la quête publique – les ventes au déballage – les kermesses, les expositions – les concerts, les spectacles – les tournois sportifs – organisation d'un voyage, etc.

Séance 2 :

Organiser, c'est prévoir : Organisation de la journée : définition des besoins et des ressources (locaux, humaines, matériels et financiers), importance d'un rétro-planning.

Organiser, c'est engager sa responsabilité : les responsabilités civile et pénale – la responsabilité de l'association et celle des dirigeants.

Comment se protéger ? les obligations en matière d'assurance – les différentes assurances pour les différents risques – la démarche d'évaluation des risques.

Lieu : MULHOUSE – Carré des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : 24 février 2016, 02 et 09 mars 2016

Horaires : 18h30 à 21h30

Organisme de formation : ARCHIMENE

Intervenant : Bernard FELDMANN

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Rassurer les (futurs -) employeurs associatifs en les informant sur leurs obligations, les démarches à effectuer et les ressources dont ils peuvent bénéficier, puis de sécuriser les relations entre l'employeur et le salarié.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : Un employeur doit respecter certaines obligations légales et ceci, du recrutement d'un salarié jusqu'aux termes du contrat.

L'objectif de la formation est de faire un tour d'horizon de ces obligations, mais également de donner aux élus bénévoles des conseils pratiques, des outils de suivi et des informations sur les aides à l'emploi mobilisables.

Contenu de la formation : Séance 1 :

Qu'est ce qu'un employeur ? Un salarié ? Les droits et devoirs de chaque partie
Comment recruter ? Quels sont les obligations de l'employeur dès le recrutement ?

Séance 2 :

Les obligations sociales à l'embauche (déclaration INSEE, URSSAF, DPAE, DUERP, etc.)
Le code du travail et les conventions collectives (salaires minimaux, classement etc.)
Les contrats de travail : comment choisir le plus adapté ?

Séance 3 :

Les aides à l'emploi mobilisables
Les relations Elus/Salarié au jour le jour : suivi et outils pour le contrôle du travail
Engager la rupture (processus, démarches et outils)

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : 19, 26 avril 2016 et 03 mai 2016

Horaires : 19 h à 22 h

Organisme de formation : RH ASSO

Intervenante : Nadine GALLO

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Rendre l'association employeur plus attentive sur les obligations et devoirs

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : Les démarches administratives liées à l'embauche, les différents contrats de travail, les aides à l'emploi, le coût d'une embauche.

Contenu de la formation :

Séance 1 :

- Les textes régissant la relation salarié/employeur (droit du travail, convention collective...)
- Les formalités d'embauche
- Le contrat de travail (CDI, CDD, Temps Partiel,...)
- Qu'est ce que le lien de subordination ?
- Le remboursement des frais professionnels

Séance 2 :

- La gestion du temps de travail
- Le décompte des heures de travail
- L'annualisation du temps de travail
- Les congés payés

Séance 3 :

- Les aides à l'embauche
- Repères budgétaires : salaire brut, salaire net, cotisations sociales, masse salariale, congés payés, prime et indemnités.
- Les obligations sociales et les différents modes de calcul de charges

COMMENT FINANCER SON ASSOCIATION ET SES ACTIONS ?

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : Session : 5, 12 et 18 novembre 2015
Session : 8, 14 et 21 mars 2016

Horaires : 19 h à 22 h

Organisme de formation : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 67

Intervenant : Laurent SOLDNER

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Connaître les différents modes de financement des projets associatifs.
Repérer le meilleur mode de financement possible pour son projet, et trouver le financeur potentiel.
Savoir valoriser son projet et faire une demande de subvention.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Les sources de financement possibles pour les associations (publiques, privées, autofinancement).**
Le dossier de subvention. La diversification des sources de financement.
Présentation, motivation et argumentation d'une demande de financement.
Les outils pour rendre compte.

Contenu de la formation : Séance 1 :
Présentation de la formation et aperçu des modes de financements des projets (hors financements publics et activités commerciales).
Présentation des participants.
Introduction : l'association et son financement (vrai/faux)
L'expérience de chacun sur le financement de son association (brainstorming).
Aperçu des modes de financements (hors financements publics et activités commerciales) : cotisations, dons, donations, legs, mécénat, parrainage, sponsoring, manifestations occasionnelles.
Séance 2 :
Les financements publics-la subvention, Apport théorique : financement publics (subvention, appel à projet, appel d'offre, DSP)
Etudes de cas : préparer une demande de subvention (travail en atelier)
Etablir un budget prévisionnel, étude de cas-suite : présenter une demande de subvention (travail en atelier).
Séance 3 :
Les différents financeurs (Etat, Région, Département, Commune, Europe, fondations, etc.)
Convention agrément, les activités commerciales des associations : la vente de produits ou de services.
Lucrativité ou non-lucrativité ? L'incidence sur la fiscalité, la notion d'intérêt général et bilan de la formation.

COMMENT FINANCER SON ASSOCIATION ET SES ACTIONS ?

Lieu : MULHOUSE – Carré des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : 10, 17 et 24 novembre 2015

Horaires : 19 h à 22 h

Organisme de formation : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 68

Intervenant : Edith PORTAL

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Connaître les différents modes de financement des projets associatifs.
Repérer le meilleur mode de financement possible pour son projet, et trouver le financeur potentiel.
Savoir valoriser son projet et faire une demande de subvention.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Les sources de financement possibles pour les associations (publiques, privées, autofinancement).**

Le dossier de subvention. La diversification des sources de financement.

Présentation, motivation et argumentation d'une demande de financement.

Les outils pour rendre compte.

Contenu de la formation :

Séance 1 :

Présentation de la formation et aperçu des modes de financements des projets (hors financements publics et activités commerciales).

Présentation des participants.

Introduction : l'association et son financement (vrai/faux)

L'expérience de chacun sur le financement de son association (brainstorming).

Aperçu des modes de financements (hors financements publics et activités commerciales) : cotisations, dons, donations, legs, mécénat, parrainage, sponsoring, manifestations occasionnelles.

Séance 2 :

Les financements publics-la subvention, Apport théorique : financement publics (subvention, appel à projet, appel d'offre, DSP)

Etudes de cas : préparer une demande de subvention (travail en atelier)

Etablir un budget prévisionnel, étude de cas-suite : présenter une demande de subvention (travail en atelier).

Séance 3 :

Les différents financeurs (Etat, Région, Département, Commune, Europe, fondations, etc.)

Convention agrément, les activités commerciales des associations : la vente de produits ou de services.

Lucrativité ou non-lucrativité ? L'incidence sur la fiscalité, la notion d'intérêt général et bilan de la formation.

COMMENT FINANCER SON ASSOCIATION ET SES ACTIONS ?

Lieu : COLMAR

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : Mardi 8 mars 2016, mardi 15 mars 2016 et mardi 22 mars 2016

Horaires : 18h30 – 21h30

Organisme de formation : ARCHIMENE

Intervenant : Philippe HUFFLING

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

NB : L'adresse exacte du lieu de la formation vous sera communiquée par mail une fois votre inscription confirmée.

Objectif : Connaître les principales sources de financement mobilisables.
Etre capable de choisir, diversifier et développer les financements les plus adaptés à mon association.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Enjeux, stratégie et positionnement de l'association.**
Les différentes sources de financement
Les méthodes, techniques et outils pour les actionner

Contenu de la formation : Séance 1 :

- Introduction et cadrage :
Les enjeux du financement de l'association (diversifier ses sources de financement et développer ses fonds propres pour limiter sa dépendance financière auprès des organismes publics ou des partenaires privés.)
La stratégie financière, le positionnement de son association et la valorisation de son utilité sociale
- Développer l'autofinancement

Séance 2 :

- Développer les financements publics
Les différents types de financements publics - rôles et compétences des acteurs publics- les différents types de subventions publiques - pourquoi et comment entrer en contact avec les financeurs publics ? Comment réaliser une demande de subvention argumentée et chiffrée- cas pratique)

Séance 3 :

- Développer les financements privés et externes
Présentation des dispositifs « sponsoring », « mécénat d'entreprise » et « don des particuliers » dont financement participatif - Les bases méthodologiques de la levée de fonds privés – les supports de communications – les documents juridiques

COMMENT ATTIRER, FIDELISER, MOBILISER LES BENEVOLES ASSOCIATIFS ?

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 12 heures sur 2 séances de 6 heures le samedi

Dates : Samedi 6 février 2016 et samedi 13 février 2016

Horaires : 9h00-12h00 et 13h00-16h00

Organisme de formation : BRIGITTE SIMON CONSEIL

Intervenants : Brigitte SIMON

Tarifs et modalités de paiement : 28 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Savoir susciter, motiver et entretenir dans la durée les énergies bénévoles

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Définitions du bénévolat, de ses caractéristiques et de ses motivations- freins à l'investissement bénévole au sein de l'association- définir ses objectifs et sa méthode de recherche et de recrutement de bénévoles- recruter, accueillir, fidéliser, mobiliser- prévenir les conflits.**

Contenu de la formation : **Séance 1 : Le bénévole, une richesse précieuse au cœur du projet associatif**

a) Définitions et caractéristiques du bénévolat :

Les origines de la motivation, les leviers humains à actionner, les motivations du bénévole. Les freins à l'investissement bénévole. La question du bénévolat selon les divers types d'associations

b) Le recrutement

Définir les objectifs de son association et le profil des bénévoles recherchés. Déterminer sa méthode de recherche et de recrutement. Bien communiquer pour recruter et mobiliser : quelle image véhiculer, quels circuits emprunter ?

Séance 2 : Les bonnes pratiques de Gestion des Ressources Humaines (GRH) des bénévoles

a) information, communication : Soigner l'accueil et l'intégration. Mettre en place un processus d'information régulière et réactive. Animer et écouter ses équipes

b) valoriser ses bénévoles : Utiliser le levier de la formation. La valorisation/reconnaissance de l'engagement bénévole. La reconnaissance des compétences. La prévention des conflits et des tensions.

Comment animer les groupes de projet et la vie associative de façon motivante ?

Techniques d'animation de réunions. Techniques de communication verbale et non verbale. Les outils de communication pour animer la vie associative et créer de la convivialité interne. Miser sur la dimension positive de la vie associative se traduisant par un sentiment « d'utilité sociale ». Donner de l'autonomie aux équipes

Séance 3 : Gros plan sur le projet associatif

Le projet associatif : avant tout une aventure humaine. Engagement, passion, autonomie, initiative, rencontre, générosité, militantisme, convictions : comment identifier et faire vivre les valeurs de son association ? Les principes d'actions du projet associatif. Le positionnement du projet sur le long terme, afin de créer les conditions d'une mobilisation des bénévoles dans la durée. Faire vivre son projet en incarnant ses valeurs au quotidien.

COMMENT ATTIRER, FIDELISER, MOBILISER LES BENEVOLES ASSOCIATIFS ?

Lieu : MULHOUSE - FEDERATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

Durée : 12 heures sur 4 séances

Dates : 16, 23, 30 mars 2016 et 06 avril 2016

Horaires : 18 h30 à 21 h30

Organisme de formation : FEDERATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

Intervenant : David KNAFOU

Tarifs et modalités de paiement : 28 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Organiser son association à mieux appréhender les mécanismes de l'engagement

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités :

- Vie associatif
- Projet associatif
- Utilité sociale
- Conduite de projet
- Gestion de conflits

Contenu de la formation :

Séance 1 : Introduction au monde associatif et évolution du bénévolat en Alsace.

Séance 2 et 3 : Outils pour mieux accueillir, intégrer, animer et fidéliser des bénévoles.

Séance 4 : Le départ des bénévoles et le renouvellement des instances dirigeantes.

FAIRE VIVRE LA GOUVERNANCE DE SON ASSOCIATION

Lieu : MULHOUSE – Carré des associations
Durée : 6 heures sur 2 séances
Dates : 12 et 19 janvier 2016
Horaires : 18h30 – 21h30
Organisme de formation : ARCHIMENE
Intervenant : Philippe HUFFLING
Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Connaître le fonctionnement, les responsabilités et les pouvoirs des différentes instances de mon association.
Savoir organiser et animer des Assemblées Générales et des réunions de la direction.
Être capable d'en améliorer le fonctionnement

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Le fonctionnement des assemblées Générales et de la direction, leurs responsabilités et leurs pouvoirs.**
La rédaction des rapports d'AG.
La rédaction des procès verbaux d'AG et des réunions de la direction.
Les formalités administratives à accomplir.

Contenu de la formation : Séance 1 :
Introduction et cadrage :
-régime juridique applicable en matière d'association
-l'organisation de la vie statutaire : le rôle des statuts, du règlement intérieur et autres éléments fixant le cadre de fonctionnement de l'association.
La direction :
-son rôle, ses compétences et son organisation
-focale sur les fonctions de Président, Trésorier et Secrétaire.
-présentation de différents modes de gouvernance
-les autres instances d'une association (sections, commissions, ...)

Séance 2 :
L'assemblée générale des membres :
-Son rôle, ses compétences et son organisation
-focale sur la présentation du rapport moral, du rapport d'activité et du rapport financier
-focale sur le PV d'AG
faire évoluer le fonctionnement de son association
-pourquoi et comment modifier ses statuts ?
-la dissolution de l'association

FAIRE VIVRE LA GOUVERNANCE DE SON ASSOCIATION

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : 23 février 2016 et 01 mars 2016

Horaires : 18h30 -21h30

Organisme de formation : ARCHIMENE

Intervenants : Philippe HUFFLING

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : **Connaître le fonctionnement, les responsabilités et les pouvoirs des différentes instances de mon association.**
Savoir organiser et animer des Assemblées Générales et des réunions de la direction.
Être capable d'en améliorer le fonctionnement

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Le fonctionnement des assemblées Générales et de la direction, leurs responsabilités et leurs pouvoirs.**
La rédaction des rapports d'AG.
La rédaction des procès verbaux d'AG et des réunions de la direction.
Les formalités administratives à accomplir.

Contenu de la formation : Séance 1 :

Introduction et cadrage :

-régime juridique applicable en matière d'association
-l'organisation de la vie statutaire : le rôle des statuts, du règlement intérieur et autres éléments fixant le cadre de fonctionnement de l'association.

La direction :

-son rôle, ses compétences et son organisation
-focale sur les fonctions de Président, Trésorier et Secrétaire.
-présentation de différents modes de gouvernance
-les autres instances d'une association (sections, commissions, ...)

Séance 2 :

L'assemblée générale des membres :

-Son rôle, ses compétences et son organisation
-focale sur la présentation du rapport moral, du rapport d'activité et du rapport financier
-focale sur le PV d'AG

faire évoluer le fonctionnement de son association

-pourquoi et comment modifier ses statuts ?
-la dissolution de l'association

DYNAMISER LA VIE DE SON ASSOCIATION

Lieu : WISSEMBOURG – Maison des associations
Durée : 6 heures sur 2 séances
Dates : Samedi 5 mars 2016
Horaires : 9h - 12h et 13h-17h
Organisme de formation : Réseau Express Jeunes
Intervenante : Brigitte LUDMANN
Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Donner à des bénévoles, qu'ils soient dirigeants, coordinateurs d'actions ou bénévoles intéressés par la vie de leur association des outils pour accroître la participation à l'œuvre collective.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **La participation, qu'en est-il dans mon association ?**
A quoi faut-il faire attention avant de se lancer dans une démarche participative et interactive ?
Quelles méthodes pour quels objectifs ?
Evaluer l'impact des méthodes.

Contenu de la formation : **Dynamiser la vie de son association ne se résume pas à appliquer de nouvelles méthodes. Dynamiser la vie de son association implique que l'on s'interroge sur le fonctionnement de son association. On parlera aussi de participation, de culture d'organisation, de forme de management et leadership.**

- La participation dans mon association : activité interactive pour appréhender la notion de participation et la mesurer dans son association.
- Freins et moteurs dans mon association : détecter ce qui entrave la vie de l'association et ce qui la fait avancer. A partir de ces constats construire des pistes de travail.
- Pourquoi introduire de nouvelles méthodes et qu'implique ce changement. Comment introduire le changement : exemples de méthodes « douces ».
- Quelles méthodes pour quels objectifs : expérimenter des méthodes interactives qui répondent à différents objectifs.
- Evaluer l'impact des méthodes.

DYNAMISER LA VIE DE SON ASSOCIATION

Lieu : COLMAR

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : Samedi 12 mars 2016

Horaires : 9h -12 h et 13h-16h

Organisme de formation : Réseau Express Jeunes

Intervenant : Brigitte LUDMANN

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

NB : L'adresse exacte du lieu de la formation vous sera communiquée par e-mail une fois votre inscription confirmée.

Objectif : Donner à des bénévoles, qu'ils soient dirigeants, coordinateurs d'actions ou bénévoles intéressés par la vie de leur association des outils pour accroître la participation à l'œuvre collective.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **La participation, qu'en est-il dans mon association ?**
A quoi faut-il faire attention avant de se lancer dans une démarche participative et interactive ?
Quelles méthodes pour quels objectifs ?
Evaluer l'impact des méthodes.

Contenu de la formation : **Dynamiser la vie de son association ne se résume pas à appliquer de nouvelles méthodes. Dynamiser la vie de son association implique que l'on s'interroge sur le fonctionnement de son association. On parlera aussi de participation, de culture d'organisation, de forme de management et leadership.**

- La participation dans mon association : activité interactive pour appréhender la notion de participation et la mesurer dans son association.
- Freins et moteurs dans mon association : détecter ce qui entrave la vie de l'association et ce qui la fait avancer. A partir de ces constats construire des pistes de travail.
- Pourquoi introduire de nouvelles méthodes et qu'implique ce changement. Comment introduire le changement : exemples de méthodes « douces ».
- Quelles méthodes pour quels objectifs : expérimenter des méthodes interactives qui répondent à différents objectifs.
- Evaluer l'impact des méthodes.

QUELLE COMMUNICATION POUR VOTRE ASSOCIATION ?

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : Session : 17 et 24 novembre et 1^{er} décembre 2015 ;
Session : 7, 14 et 21 juin 2016

Horaires : 18h – 21h

Organisme de formation : ANTIGONE

Intervenant : Sophia Huynh – Quan -Chiêu

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Apporter aux bénévoles associatifs les bases et les règles de la communication pour leur association

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Les objectifs, les messages, les moyens et les outils (traditionnels) de la communication**

Contenu de la formation :

- 1. Pourquoi et pour quoi communiquer :** les objectifs de votre communication
 - a) Définir les objectifs stratégiques de votre communication (créer du lien/fédérer, informer, faire connaître, justifier, etc.)
 - b) Construire l'image de son association (les valeurs, l'identité, le story telling)
 - c) Sur quels thèmes communiquer
- 2. Qui, quoi :** les bases de la communication associative
 - a) Qui, à qui : circonscrivez l'émetteur et les cibles (bénévoles, donateurs, partenaires, pouvoirs publics, etc.)
 - b) Quoi : construisez, pas à pas, votre plan de communication ; élaborer vos messages : les règles d'un message clair, efficace ; que dire en fonction des cibles.
- 3. Comment :** les moyens de la communication associative
 - a) La communication écrite :
 - concevoir un courrier
 - concevoir une plaquette d'information
 - concevoir une affiche
 - b) les relations avec les médias (la conférence de presse, l'interview, rédiger un communiqué de presse, du bon usage des radios et de la télévision).

QUELLE COMMUNICATION POUR VOTRE ASSOCIATION ?

Lieu : MULHOUSE - FEDERATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

Durée : 9 heures sur 3 séances

Dates : Mardi 31 mai 2016, mardi 7 juin 2016 et mardi 14 juin 2016

Horaires : 18h30 à 21h30

Organisme de formation : FEDERATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

Intervenant : David KNAFOU

Tarifs et modalités de paiement : 21 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : S'appuyer sur son projet associatif pour bien communiquer
Maîtriser les fondamentaux de la communication externe et interne

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Inventaire de l'existant, diagnostic, analyse et stratégies de communication**
Création d'un plan de communication
Présentation des outils web

Contenu de la formation :

- Définition de la communication
- Les principes de base de la communication externe et interne
- Mise en œuvre de la circulation de l'information au sein de son association
- L'image de son association et la charte graphique
- Mise en œuvre d'un plan de communication
- Supports matériels de communication (tracts, affiches, brochures)
- Outils de diffusion dématérialisés
- Feedback sur le travail fourni par les stagiaires
- Mesure des difficultés rencontrées et recherche de solutions

Lieu : STRASBOURG

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : Session : 03 et 10 novembre 2015
Session : 23 et 30 juin 2016

Horaires : 18h à 21h

Organisme de formation : ANTIGONE

Intervenant : Sophia Hyunh-Quan-Chiêu

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

NB : L'adresse exacte du lieu de la formation vous sera communiquée par e-mail une fois votre inscription confirmée.

Objectif : Découvrir le panorama des outils du Net. Se familiariser avec l'utilisation des principaux outils. Comprendre l'état d'esprit, les apports et les risques de la communication digitale.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Usage à bon escient des outils de communication sur internet. Être autonome dans sa communication digitale**

Contenu de la formation : Séance 1 :

1-Comprendre la communication digitale

- Comment envisager la communication digitale dans un plan de communication général
- Ses fonctions, ses objectifs
- ses limites, ses dangers
- où trouver l'information, les ressources ?

2- Diffuser de l'information

Le blog (wordpress, blogspot), le site internet, les newsletters

Séance 2 :

1-Rencontrer, fédérer une communauté : les réseaux sociaux

Réseaux sociaux généralistes, réseaux sociaux spécialisés,

Le microblogging: Twitter, Facebook, Instagram.

Les plateformes de partages de contenu : Vine, YouTube/Dailymotion, Pinterest

2- Faciliter le travail, seul ou à plusieurs ; les applications de travail collaboratif

S'informer, sonder : SurveyMonkey, Toluna

Créer, modifier des documents : le cloud, GoogleDrive, OfficeOnline

Programmer ses actions : Hootsuite, mailchimp

Sensibiliser à une cause, rassembler des fonds : KissKissBankBank, mailforGood

Lieu : WISSEMBOURG – Maison des associations

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : 19 et 26 novembre 2015

Horaires : 18h -21 h

Organisme de formation : ANTIGONE

Intervenante : Sophia Huynh-Quan-Chiêu

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

NB : L'adresse exacte du lieu de la formation vous sera communiquée par e-mail une fois votre inscription confirmée.

Objectif : Découvrir le panorama des outils du Net. Se familiariser avec l'utilisation des principaux outils. Comprendre l'état d'esprit, les apports et les risques de la communication digitale.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Usage à bon escient des outils de communication web. Être autonome dans sa communication digitale**

Contenu de la Séance 1 :

formation : **1-Comprendre la communication digitale**

- Comment envisager la communication digitale dans un plan de communication général
- Ses fonctions, ses objectifs
- ses limites, ses dangers
- où trouver l'information, les ressources ?

2- Diffuser de l'information

Le blog (wordpress, blogspot), le site internet, les newsletters

Séance 2 :

1-Rencontrer, fédérer une communauté : les réseaux sociaux

Réseaux sociaux généralistes, réseaux sociaux spécialisés,

Le microblogging: Twitter, Facebook, Instagram.

Les plateformes de partages de contenu : Vine, YouTube/Dailymotion, Pinterest

2- **Faciliter** le travail, seul ou à plusieurs ; les applications de travail collaboratif

S'informer, sonder : SurveyMonkey, Toluna

Créer, modifier des documents : le cloud, GoogleDrive, OfficeOnline

Programmer ses actions : Hootsuite, mailchimp

Sensibiliser à une cause, rassembler des fonds : KissKissBankBank, mailforGood

Lieu : MULHOUSE

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : Samedi 16 janvier 2016 et samedi 30 janvier 2016

Horaires : 9h30 – 12h30

Organisme de formation : OLD SCHOOL

Intervenant : Vincent GOULET, Jean-Luc WERTENSCHLAG

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

NB : L'adresse et le lieu exact de la formation vous sera communiquée par e-mail une fois votre inscription confirmée

Objectif : Découvrir les outils d'une communication numérique efficace

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : Usage du mail, site web et blogs, newsletters, réseaux sociaux numériques (Facebook, Instagram, Google+, LinkedIn, Twitter), chaîne Youtube.

Contenu de la formation : Séance 1 : **Présentation des outils numériques**

Bien utiliser la messagerie électronique en com'interne et externe

(webmail, Thunderbird, outlook) : paramétrage des listes de diffusion,

Utilisation de CC et CCI, la « Net étiquette »

Publier une newsletter (Mailchimp)

Site web et blog (Wordpress, Overblog)

Les réseaux sociaux numériques : créer une page Facebook et la paramétrer,

Penser son utilisation, présentation des autres RSN

Publier ses vidéos sur Dailymotion ou Youtube

Séance 2 : **Mise en pratique**

Exercices pratiques d'assimilation et d'accompagnement individualisé sur les outils identifiés comme pertinents.

Chaque stagiaire s'exerce à un ou deux outils adaptés aux objectifs de communication de son association.

Mise en commun et critique constructive des expérimentations.

LE PROJET ASSOCIATIF

Lieu : MULHOUSE - FEDERATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : 13 et 20 janvier 2016

Horaires : 18h30 – 21h30

Organisme de formation : FEDERATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE

Intervenant : David KNAFOU

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : Comprendre et dégager les enjeux liés au projet associatif.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Orientations, missions, actions**
Projet associatif (méthodologie de projet) ; évaluation
Gouvernance (relations entre les membres)

Contenu de la formation : Séance 1 :

- Définition de la notion de projet associatif
- Valeurs et finalités de l'association
- Objectifs poursuivis
- Publics et partenaires
- Environnement de l'association

Séance 2 :

- Action et évaluation
- Organisation interne
- Gouvernance et projet associatif
- Communication

LE PROJET ASSOCIATIF

Lieu : STRASBOURG – Maison des associations

Durée : 6 heures sur 2 séances

Dates : 24 et 31 mars 2016

Horaires : 18h30 à 21h30

Organisme de formation : CEMEA

Intervenant : Olivier PRZYBYLSKI-RICHARD

Tarifs et modalités de paiement : 14 euros à régler par chèque à l'ordre de CPCA Alsace - SARA **avant le début de la formation.**

Objectif : S'approprier les enjeux et des outils pour l'évaluation du projet associatif et de sa mise en œuvre.
Elaborer une organisation et des outils pour écrire ou réécrire le projet associatif dans une démarche participative.

Public visé : Tout bénévole assurant ou non des responsabilités au sein d'une association.

Thèmes traités : **Orientations, missions, actions**
Projet associatif (méthodologie de projet) ; évaluation
Gouvernance (relations entre les membres) ; les textes de référence (statut, projet associatif, règlement intérieur...)
Engagement, mobilisation, place des membres
Rayonnement, partenariat, relations institutionnelles

Contenu de la formation : Séance 1 :
- Présentation des personnes et de leurs attentes
- Décrire son association (orientations, missions, actions, fonctionnement) méthode adaptée en fonction de la taille du groupe.
- Faire culture commune : appropriation des termes (orientation, mission, action, statut, projet associatif, règlement intérieur, gouvernance : engagement (membres), évaluation (du PA)..
- Les ingrédients du projet associatif
Séance 2 :
A partir des matériaux apportés par les participants (statut, PA, RI..), complétés par le formateur
- Elaboration d'outils et de démarches d'évaluation du PA
- Outils et démarches pour une écriture partagée du PA
- Temps spécifique sur : rayonnement, partenariats, relations institutionnelles
- Bilan de la formation

CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

Objectif général de la formation :

La formation consiste à faire acquérir à des bénévoles, âgés de seize ans minimum, membres d'une association depuis 1 an au moins, des connaissances nécessaires pour leur permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Elle est constituée des deux phases successives suivantes :

- une formation théorique encadrée par un responsable pédagogique ;
- une formation pratique accomplie sous tutorat pédagogique.

I. – Formation théorique

La formation théorique doit, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de la vie associative, apporter des connaissances suffisantes sur la spécificité du fait associatif, de ses acteurs et de son environnement. Elle comporte l'acquisition de savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine, de gestion de projet et de dynamique des acteurs. Cette formation théorique de 30 heures minimum fait l'objet d'une appréciation portée sur le livret de formation par le responsable pédagogique.

Premier objectif : acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement.

Deuxième objectif : acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif.

Les modules obligatoires proposés par la CPCA SARA - Alsace Mouvement associatif: Module d'accueil, Comptabilité Niveau 1 ou 2, Organisation de manifestations, Association et emploi, Financer son association et ses actions, Mobilisation des bénévoles, Faire vivre la gouvernance de son association, Quelle communication pour son association ?

II. – Formation pratique

Pour valider la formation, une expérience pratique réalisée simultanément ou non avec la formation théorique et équivalente à 20 jours effectifs minimum doit être accomplie dans une association déclarée.

Le responsable pédagogique de l'organisme de formation s'assure que cette formation théorique débute au plus tard 6 mois à compter de la fin de la formation théorique.

La formation pratique est effectuée avec le tutorat d'un de ses dirigeants ou d'un autre bénévole régulier ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association.

Elle fait l'objet d'une appréciation du tuteur pédagogique portée sur le livret de formation.

Le tuteur doit encadrer, soutenir et faciliter l'expérience pratique du candidat à la formation.

Cette formation pratique comprend notamment :

- La présentation de l'ensemble des activités de l'association ;
- Des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif ;
- Une participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association.

Module d'accueil :

Durée : **3 heures**

MULHOUSE : 9 novembre 2015

STRASBOURG : 16 novembre 2015

**Programme de formation pour les
bénévoles associatifs**

Edition 2015/2016

INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET

www.reseau-sara.org - Rubrique « Formations »

CPCA SARA
Alsace Mouvement associatif
1a place des Orphelins
67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 23 26 38

E-mail : formations@reseau-sara.org